

COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU 12 JANVIER 2026

Membres présents : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Pascal BOURGEAIS (DTN de la FFHandball), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG), Fabrice ARCAS (président de la COC), Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine), Michaël BOUTINES (président de la CNA), Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Sophie PALISSE (représentante des clubs de D1F), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F), Clément RICHOU suppléant de Pascal JACQUET (représentant des clubs de D2F), Guillaume MARQUES (représentant des clubs de D1F), Clément ALCACER (représentant des entraîneurs), Paul CHUPIN suppléant de Victoire NICOLAS (représentante des joueuses).

Autres présents : Louis ANDRONACO, Éric BARADAT, Florence BARO, Thibault DAGORNE, Léa DOLZANI, Fabien ESVAN, Romane FRECON-DEMOUGE, Gaëlle GUESDON, Cédric POUTHIER, Gwenhaël SAMPER, Antony TAHAR.

Le 12 janvier 2026, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

- Approbation du PV de la séance du 8 décembre 2025 (vote)
- État d'avancement des groupes de travail sur les formules du championnat 2026-2027
- Discussions autour de l'impossibilité d'avoir un équipement sportif interdisant la résine pour les compétitions LFH
- Médiatisation LFH à compter de la saison 2026-27
- Mise en place de mécanismes incitatifs grâce à un label ou une licence club
- Intégration dans le service aux clubs d'actions collectives de développement et/ou de renforcement des compétences administratives
- Point sur le site LFH à compter de la saison 2026-2027
- Informations et questions diverses

La réunion a débuté à 12h00.

Nodjialem MYARO souhaite une très belle année 2026, et surtout une bonne santé, à l'ensemble des participants à la réunion.

1) APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025 (VOTE)

Nodjialem MYARO propose aux membres du Comité de direction, étant donné qu'il n'y a qu'un seul vote concernant le procès-verbal du dernier Comité de direction, de procéder à un vote à main levée.

Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à l'unanimité (POUR 100%) le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025. Ce document sera publié sur le site internet de la LFH.

2) ETAT D'AVANCEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LES FORMULES DU CHAMPIONNAT 2026-2027

Fabrice ARCAS fait un point d'étape sur l'avancée des travaux des deux groupes de travail, consacrés aux formules de la D1F, de la D2F et de la Coupe de France. Concernant la D1F, plusieurs éléments sont désormais actés. Le format retenu repose sur une phase régulière avec des rencontres en aller-retour à 12 équipes, suivie de trois niveaux de finalités, chacune regroupant quatre équipes : une finalité pour les équipes classées de 1 à 4 (demi-finale et finale aller-retour), une pour celles de 5 à 8 (demi-finale et finale aller-retour), et une pour celles de 9 à 12. Le principal point restant à trancher concerne les modalités de la finalité 9-12. Une option a été mise sur la table et devra être confirmée ou abandonnée lors de la prochaine réunion. Pour la D2F, les travaux ont également bien avancé. Les échanges se concentrent sur l'incertitude liée au nombre d'équipes susceptibles d'évoluer dans cette division la saison prochaine. Les hypothèses explorées vont d'un maximum de 16 équipes à un scénario plus restreint autour de 10 équipes. L'objectif est de balayer l'ensemble des configurations possibles. À 16 ou 15 équipes, l'orientation irait vers une phase régulière (rencontres aller-retour). En revanche, pour des formats à 14,13,12,11 ou 10 équipes, la question des finalités se pose.

Il conclut par un point commun aux deux divisions qui a été acté : la Coupe de France retrouverait un format classique à élimination directe. Restent à définir certaines modalités, notamment la protection éventuelle des clubs engagés en compétitions européennes, ainsi que les conditions des confrontations entre clubs de D1 et de D2, en particulier la question de l'accueil systématique ou non des équipes de D1 par les équipes de D2. Dans l'ensemble, les travaux progressent de manière constructive. Le calendrier a nécessité du temps, en raison de la richesse des échanges, mais ces discussions approfondies sont jugées bénéfiques. Une fois les points encore en suspens clarifiés, les groupes pourront entrer dans une seconde phase de travail concernant le calendrier des rencontres.

3) DISCUSSIONS AUTOUR DE L'IMPOSSIBILITE D'AVOIR UN EQUIPEMENT SPORTIF INTERDISANT LA RESINE POUR LES COMPETITIONS LFH

Romane FRECON-DEMOUGE rappelle un point déjà évoqué lors du dernier comité de direction. Un club évoluant actuellement en N1, et candidat à la montée en LFH, dispose d'un équipement sportif dans lequel l'usage de la résine est interdit. À ce jour, la fédération tend à se ranger à l'avis des gestionnaires d'équipements lorsqu'ils s'opposent à l'utilisation de la résine. La question se pose donc pour le secteur professionnel : faut-il encadrer cette pratique par une réglementation spécifique ou non ? En LNH, aucune règle formelle n'existe à ce stade ; il s'agit davantage d'un usage partagé entre les clubs du secteur professionnel masculin. Une réflexion est engagée de leur côté, mais aucune décision réglementaire n'a encore été prise. Il convient donc de déterminer la position

à adopter pour la LFH. L'enjeu est d'autant plus urgent qu'un club directement concerné par cette problématique est déjà en situation de montée potentielle et doit être informé rapidement.

Pascal BOURGEAIS apporte une précision sur la position de la fédération, qui se veut équilibrée. La FFHandball a lancé un plan national autour de la résine, accompagné d'actions de communication à destination des propriétaires d'installations, des clubs, des licenciés et des pratiquants. L'objectif n'est pas d'interdire l'usage de la résine, mais de promouvoir une pratique raisonnée et éducative, afin de limiter la dégradation des équipements et d'encadrer son utilisation, notamment auprès des publics les plus jeunes. Par ailleurs, la Direction Technique Nationale affirme clairement sa volonté de défendre l'usage de la résine tant que les équipementiers ne sont pas en mesure de proposer des ballons offrant un niveau d'adhérence et de qualité équivalent sans résine, malgré les travaux actuellement menés dans ce sens.

Il conclut en soulignant que l'absence de cadre réglementaire, en particulier dans le secteur professionnel, placerait la fédération en difficulté face à une collectivité ou un propriétaire d'équipement refusant l'usage de la résine. Une telle situation pourrait générer des tensions, des incompréhensions et des conflits. C'est pourquoi il apparaît nécessaire, d'envisager une décision claire allant vers l'obligation de pouvoir jouer avec de la résine dans le secteur professionnel.

Thibaut DAGORNE souligne la nécessité d'aligner les positions de la LFH et de la LNH sur ce sujet, dans la mesure où elles relèvent du même secteur professionnel. Plusieurs clubs disposent d'ailleurs à la fois d'équipes féminines en LFH et masculines en LNH, ce qui renforce l'importance d'une cohérence globale. Il rappelle également que, dans le cadre des travaux menés au sein de la commission sport professionnel du CNOSF, des discussions sont en cours pour affirmer des positions fortes du mouvement sportif face aux collectivités, lesquelles cherchent parfois à remettre en cause des éléments constitutifs de certaines disciplines. La question de l'usage de la résine en est un exemple emblématique. Selon lui, il est donc essentiel de réaffirmer son utilisation, notamment afin de disposer d'un cadre réglementaire permettant au secteur professionnel de se défendre. Il précise enfin que, si une rédaction réglementaire devait être introduite, celle-ci devrait être formulée avec soin.

Clément ALCACER alerte sur les enjeux liés à la mutualisation des équipements. Il évoque le risque que certaines municipalités, constatant que d'autres collectivités obligent des pratiques sans résine, décident à leur tour d'en interdire l'usage. Cette problématique est particulièrement sensible dans les équipements partagés avec d'autres disciplines, comme le basketball, pour lesquelles les contraintes de nettoyage constituent un enjeu majeur. Il redoute qu'une telle dynamique ne conduise à un durcissement généralisé des positions des collectivités.

Guillaume MARQUES indique que, dans le cadre des discussions récentes sur la D1 et la D2 de la Ligue professionnelle, la question de la légitimité d'une activité réellement professionnelle s'est posée. Selon lui, lorsqu'une collectivité refuse l'usage de la résine, ce n'est pas tant par opposition de principe, mais en raison des coûts et des contraintes liées au nettoyage des installations. Il s'interroge sur la capacité d'un club à évoluer dans une ligue professionnelle si ces conditions ne sont pas réunies. Il évoque toutefois la possibilité que les clubs prennent eux-mêmes en charge le nettoyage ou trouvent des accords spécifiques avec les collectivités, tout en mettant en garde contre le risque majeur que représenterait l'ouverture de la porte à une interdiction généralisée de la résine.

Clément FORGENEUF partage un retour d'expérience concret, vécu lors d'un déplacement lié à la coupe d'Europe où son équipe s'est entraînée à Bayonne où la métropole interdit l'usage de la résine.

Il confirme que cette interdiction est principalement motivée par le refus de supporter les coûts de nettoyage, estimés, selon la collectivité, à 50 000 euros par an. Il rejoint les analyses précédentes en affirmant que, si l'on souhaite maintenir un véritable sport professionnel, il est aujourd'hui impensable de se passer de la résine. Selon lui, les règlements futurs devront nécessairement intégrer cette réalité. Enfin, il estime que les collectivités souhaitant bénéficier du rayonnement du sport professionnel doivent également accepter les contraintes qui y sont associées.

Sophie PALISSE intervient pour rappeler que la question est avant tout liée aux coûts d'entretien des équipements. Elle partage son retour d'expérience, soulignant que les arguments financiers avancés par certaines collectivités peuvent être relativisés. À titre de comparaison, elle évoque les stades de football : la remise en état des terrains, fortement dégradés par l'usage intensif et les crampons, représente un coût très élevé pour les municipalités, bien supérieur à celui du nettoyage d'un sol de salle. C'est d'ailleurs pour cette raison que de nombreuses collectivités développent de plus en plus de terrains stabilisés, même si les terrains naturels restent structurellement contraignants. Elle poursuit avec l'exemple du basketball, en rappelant que les clubs évoluant au plus haut niveau doivent refaire entièrement leur parquet tous les trois à quatre ans, pour un coût dépassant fréquemment les 150 000 euros. Ces montants sont sans commune mesure avec les coûts liés au nettoyage des salles accueillant du handball. Elle précise par ailleurs que le nombre de matchs concernés reste limité, environ treize rencontres à domicile par saison, auxquels s'ajoutent un ou deux nettoyages hebdomadaires selon l'occupation de l'équipement. La problématique devient plus sensible lorsque les équipements sont partagés avec d'autres clubs professionnels, notamment le basketball, qui peut exercer une forte pression pour obtenir l'interdiction de la résine. Elle souligne également l'existence d'un lobbying actif de la Fédération française de basketball auprès des agglomérations, estimant que le handball doit, lui aussi, renforcer sa présence et son influence auprès des collectivités.

Elle précise enfin que les coûts de nettoyage ne sont généralement pas supportés directement par les clubs, les municipalités prenant déjà en charge l'entretien des installations pour l'ensemble des utilisateurs. Selon elle, le handball dispose donc d'arguments solides pour défendre sa position. Elle conclut en appelant à une démarche collective, y compris auprès des parlementaires, afin de faire valoir ces éléments.

Nodjialem MYARO constate un large consensus sur la nécessité de pouvoir jouer avec la résine. Elle rappelle que cela relève du bon sens au regard de la pratique du handball professionnel et que renoncer à la résine constituerait une régression majeure, voire une aberration sportive. Elle insiste également sur l'importance d'une harmonisation avec la LNH, tant sur le fond que sur le calendrier et le processus réglementaire, afin de permettre ensuite une déclinaison claire de ces règles auprès des clubs et des municipalités.

Pascal BOURGEAIS indique qu'une réflexion devra être menée collectivement. Il évoque la possibilité de conditionner l'homologation des salles, à un certain niveau de compétition, à l'obligation de pouvoir utiliser la résine. Cette exigence pourrait être intégrée au processus d'homologation via la CERFRES. Il établit un parallèle avec d'autres sujets techniques actuellement en discussion, comme celui du cercle des 4 mètres. Il souligne à ce titre les contraintes liées à la cohabitation avec le basketball, notamment la différence des cercles (3,55 m pour le basket, 4 m pour le handball), regrettant l'absence d'harmonisation internationale qui aurait facilité la gestion des équipements partagés. Il confirme enfin que l'intégration de cette exigence dans le processus CERFRES irait dans le sens des échanges précédents et réaffirme qu'il n'est pas envisageable d'évoluer dans le secteur professionnel sans l'usage de la résine.

Clément FORGENEUF interroge ensuite la possibilité d'agir plus en amont, en sollicitant les fabricants de résine. Il se demande s'il ne serait pas envisageable de les contraindre à développer des produits plus écologiques et plus facilement nettoyables, et d'intégrer, lors des négociations avec les équipementiers ou fournisseurs de ballons, des solutions associant résine et produits de nettoyage.

Pascal BOURGEAIS lui répond en précisant que ce travail a déjà été engagé par les services compétents, notamment avec les équipes marketing. Il rappelle que les colles et résines actuellement homologuées sont, par principe, nettoyables à l'eau et répondent à des normes strictes. Il mentionne toutefois des alertes remontées par certains clubs et agents territoriaux, ayant conduit à des procédures liées à la protection des salariés, sans suites à ce stade. Il estime que, compte tenu du marché et des enjeux économiques, si une solution radicalement nouvelle et plus performante avait été possible, elle aurait probablement déjà émergé.

Il rappelle également les travaux menés au niveau international par l'IHF, en partenariat avec MOLTEN, autour du développement d'un ballon utilisable sans résine. Les premières expérimentations, menées lors de compétitions internationales de jeunes il y a quelques années, se sont révélées peu concluantes, tant chez les féminines que chez les masculins, conduisant à l'arrêt temporaire du projet. Néanmoins des avancées significatives seraient en cours, avec l'objectif de produire un ballon aux caractéristiques de préhension proches de celles obtenues avec l'usage de la résine. Cette solution reste toutefois à démontrer, à expérimenter et surtout à faire valider par les athlètes, dont l'adhésion sera déterminante. Il précise enfin que les solutions techniques existantes sont bien référencées dans le guide dédié à l'usage de la résine. Le véritable point de tension demeure principalement la prise en charge des coûts de nettoyage et la responsabilité de leur exécution, davantage que l'absence de solutions techniques adaptées.

Rémy LEVY prend la parole pour apporter un éclairage historique du point de vue de la LNH. Il rappelle que la question de l'usage de la résine a constitué un sujet de tension important il y a une dizaine d'années, notamment sous l'impulsion de l'Association des maires sportifs de France, qui militait régulièrement pour son interdiction. La LNH est toutefois restée ferme sur sa position. De mémoire, les règlements de la LNH ne conditionnent pas l'homologation des salles à l'interdiction ou à l'autorisation spécifique de la résine, et le sujet n'a plus réellement refait surface depuis de nombreuses années. Il reconnaît que la problématique peut réapparaître ponctuellement, comme c'est le cas aujourd'hui à travers une situation particulière, mais estime qu'il n'existe pas de perspective crédible de disparition de la résine à court terme. Il indique avoir suivi les travaux relatifs aux ballons sans résine et considère que, même si des ballons présentant de meilleures qualités de préhension voyaient le jour, il serait culturellement très difficile de supprimer la résine dans le handball de haut niveau. Il insiste donc sur la nécessité de rester ferme et de ne pas entériner l'idée qu'un club pourrait se voir refuser l'accès à une salle au motif de l'utilisation de la résine. Concernant les coûts d'entretien, il rejoint les propos tenus précédemment, en rappelant que les exigences du sport de haut niveau impliquent des investissements importants de la part des collectivités, à l'image des pelouses naturelles utilisées en football professionnel. Selon lui, la question relève avant tout de la bonne volonté et du dialogue entre clubs et municipalités, afin de trouver des solutions adaptées, sans pour autant se lier les mains par des choix réglementaires restrictifs.

Antony TAHAR intervient pour attirer l'attention sur les implications pratiques d'une éventuelle évolution réglementaire. Il souligne la nécessité d'informer les clubs concernés dans des délais raisonnables, en particulier ceux de N1F qui réfléchissent à une accession à la LFH. Il cite notamment le cas de Rochechouart, bien positionné sportivement, qui pourrait être amené à

engager des discussions avec le propriétaire de son équipement. Il rappelle que des canaux de communication sont déjà identifiés à destination des clubs de LFH et que, si une évolution réglementaire devait être envisagée, une information claire devrait être diffusée suffisamment en amont, idéalement dès le début de l'année 2026. Il souligne également que la LFH, en lien avec la Fédération française de handball et ses services (CNCG, service médical) organise des réunions plénières à destination des clubs candidats à l'accession. Selon lui, la question de l'usage de la résine pourrait naturellement être intégrée à ces temps d'échange, au même titre que d'autres sujets structurants, comme la CCHPH. Il conclut en rappelant que, dans certains territoires, ce sujet pourrait être d'autant plus sensible dans un contexte de renouvellement des équipes municipales.

4) MEDIATISATION LFH A COMPTER DE LA SAISON 2026-27

Cédric POUTHIER confirme la situation actuelle en matière de production et de diffusion des matchs. À ce jour, deux rencontres sont systématiquement produites et diffusées : l'une sur beIN Sports et l'autre sur HandballTV. Il rappelle que, comme cela a déjà été le cas avec la LNH et les équipes de France, le partenariat avec beIN Sports est appelé à se poursuivre. Il existe ainsi un réel espoir que les accords de gré à gré concernant la LFH soient reconduits d'année en année, a minima jusqu'en 2028, voire jusqu'en 2031, dans la continuité de l'engagement de beIN Sports sur le handball masculin. Il précise également que ces matchs ne sont pas exclusifs : ils sont partagés entre beIN Sports et HandballTV, et restent plus largement à la disposition d'autres diffuseurs potentiels. À ce titre, plusieurs échanges ont eu lieu récemment, notamment avec Le Télégramme, mais aussi avec le réseau des chaînes BFM locales, afin d'étudier des solutions complémentaires de diffusion. L'arrivée de France Télévisions sur les matchs des équipes de France, récemment annoncée à l'occasion de l'Euro masculin de janvier, ouvre par ailleurs de nouvelles perspectives. Cette évolution pourrait permettre de relancer des discussions avec le réseau France 3 Régions, avec lequel des échanges avaient déjà eu lieu en 2023 et 2024, notamment autour des Coupes de France.

Il souligne cependant les limites actuelles de ces opportunités. Les diffuseurs sont souvent contraints par leurs grilles de programmation, qui ne sont pas toujours compatibles avec les exigences du calendrier sportif. Surtout, à ce stade, aucune recette d'acquisition n'est proposée, et il n'y a pas non plus de participation aux frais de production. L'argument principal avancé par ces chaînes repose sur le rayonnement et la visibilité qu'elles peuvent offrir. Cela pose donc une question de fond, désormais identifiée comme un sujet de discussion : faut-il accepter que certains réseaux diffusent les matchs de manière opportuniste, sans contrepartie financière, en considérant cela comme un investissement à moyen ou long terme ? Ou faut-il fixer des limites plus strictes ?

Antony TAHAR souligne l'importance de bien situer le contexte global, marqué par plusieurs dynamiques simultanées : les renégociations des droits dans le secteur masculin, celles de la Fédération française de handball, avec la communication officielle faite la veille, et, en parallèle, la question spécifique de la diffusion de la LFH.

Il constate que la LFH ne semble pas aujourd'hui inscrite dans un cycle de droits audiovisuels négociés et attribués sur plusieurs années. Le partenariat avec beIN Sports, redevenu diffuseur du championnat depuis 2023, fonctionne sur une logique de reconduction annuelle, annoncée chaque saison. C'est donc un cadre relativement instable, mais assumé, dans lequel s'inscrit actuellement la diffusion du championnat. Il rejoint ensuite la réflexion évoquée précédemment : dans un contexte de marché des droits télévisés complexe et peu favorable, il paraît difficile d'imaginer la génération de véritable droite télé ou un engagement financier des diffuseurs sur la production. En

revanche, la question de la production elle-même pourrait constituer un levier de réflexion différent, notamment autour de modalités de prise en charge partagée ou de modèles plus hybrides. Il insiste alors sur la nécessité de clarifier la volonté des différents acteurs – Fédération française de handball, clubs – et surtout de bien identifier le calendrier dans lequel ces réflexions peuvent s'inscrire. L'enjeu est de comprendre dans quelles fenêtres temporelles il serait possible d'envisager une approche alternative, plus structurée ou plus collective.

Il relie cette réflexion à la question de l'OTT, qui continue aujourd'hui d'héberger les rencontres, et à l'objectif affiché de produire et diffuser 100 % des matchs de Ligue Butagaz Énergie dès la saison prochaine. Cette ambition pose nécessairement la question des moyens, de l'organisation et du modèle économique à mettre en place pour y parvenir.

Fabien ESVAN rappelle d'emblée que l'ambition reste inchangée : tendre vers une diffusion intégrale de la Ligue Butagaz Énergie dès la saison prochaine. Dans cette optique, la LFH a engagé des consultations autour d'un dispositif de caméras automatiques, comme cela avait été annoncé précédemment. Le processus est en cours et devrait s'accélérer au cours du premier trimestre, avec l'identification et le choix d'un prestataire. Il précise qu'un test a déjà été mené avec les caméras automatiques déployées par la LNH en Proligue, à l'occasion du match Besançon – Dijon début janvier. Cette expérimentation s'est révélée très concluante, avec des retours très positifs. Le choix définitif du prestataire soulèvera néanmoins des questions complémentaires, notamment en matière d'organisation globale de la diffusion, qui seront traitées dans un second temps. Il indique que les travaux avancent conjointement avec HandballTV au sein de la FFHandball afin de mettre en place une solution de captation permettant d'assurer le plus grand nombre possible de rencontres dès la rentrée prochaine. Il complète également un point évoqué par Cédric POUTHIER : le dispositif actuel prévoit toujours deux matchs « premium » par journée, l'un diffusé sur beIN Sports et l'autre sur HandballTV. Cet accord, négocié avec Captaprod, a été signé en juin 2024 et court jusqu'en juin 2027, garantissant à minima la production et la diffusion de ces deux rencontres « premium » à chaque journée.

Il aborde la question plus large de l'avenir de HandballTV. Il indique en toute transparence que des discussions stratégiques sont à venir concernant l'orientation de la plateforme, que ce soit pour la LNH, la LFH ou la FFHandball. Ces réflexions s'inscrivent dans le contexte des évolutions récentes liées aux droits télévisés. Il s'agit désormais de redéfinir le rôle de la plateforme, son positionnement, ses objectifs et les moyens à y consacrer. Si la volonté de développement demeure, les modalités restent à clarifier. Malgré ces incertitudes, l'ambition reste claire : continuer à accompagner les acteurs et à œuvrer pour améliorer la diffusion des compétitions.

Guillaume MARQUES souligne que, si l'ensemble des clubs venait à être équipé de caméras autonomes, le modèle actuel de production perdrait en grande partie son intérêt.

Fabien ESVAN précise que, dans l'hypothèse d'une prolongation avec beIN Sports, le seul recours aux caméras automatiques ne serait pas suffisant pour répondre aux exigences de diffusion. Le contrat actuel avec beIN Sports est signé jusqu'en 2027 et, à ce stade, aucune communication précise ne peut être faite sur les orientations futures au-delà de cet échéancier. Dans une vision idéale, l'objectif serait de combiner deux matchs « premium » par journée, bénéficiant d'un dispositif de production renforcé, avec le déploiement généralisé des caméras automatiques pour le reste des rencontres, à partir du début de la saison 2026. Ce schéma permettrait de garantir un bon maillage de diffusion : maintenir une expérience spectateur de haute qualité sur les matchs premium tout en assurant une diffusion à 100 % des autres matchs, notamment via HandballTV. Le test réalisé avec les caméras automatiques utilisées en Proligue est jugé concluant, mais il présente

des limites en termes d'expérience spectateur. Les principales faiblesses concernent notamment la qualité et l'absence de ralentis, la précision de la réalisation et la richesse éditoriale globale. C'est précisément pour cette raison que le maintien de deux matchs premium apparaît essentiel : il ne s'agit pas de remplacer des rencontres à forte valeur ajoutée pour les fans par un modèle reposant exclusivement sur des matchs simplement bien filmés, mais moins engageants. Bien que la LNH se déclare globalement satisfaite de son dispositif en Proligue, celui-ci reste contraint pour les clubs, notamment du fait de limitations techniques et de droits qui empêchent, par exemple, la réalisation d'interviews d'après-match ou une exploitation plus poussée des ralentis. La solution actuelle est donc considérée comme une base solide et efficace, mais non comme un modèle définitif. L'ambition est d'étudier, avec les prestataires et leurs propositions, la mise en place d'un dispositif plus valorisant et plus chaleureux pour le public : intégration de réactions d'après-match, amélioration de la réalisation, et éventuellement ajout d'un ou deux angles de caméra supplémentaires, au-delà du simple plan large.

Sophie PALISSE et Clément FORGENEUF souhaitent que les caméras automatiques puissent être utilisées aussi pour les entraînements. Ils interrogent également la possibilité de mutualiser les caméras installées dans leurs salles avec la Fédération de basketball, dans une logique d'optimisation et de partage des équipements.

Sophie PALISSE interroge le cadre réglementaire lié à l'installation des caméras autonomes, notamment au regard des négociations locales déjà engagées par certains clubs avec des chaînes comme BFM ou d'autres médias locaux. Elle souligne que ces partenariats, plus faciles à activer localement que nationalement, peuvent inclure la prise en charge de la production, sans redistribution financière.

Cédric POUTHIER rappelle que ces opportunités doivent être traitées au cas par cas, dans une logique de coordination entre niveau national et local, en conservant un principe de non-exclusivité. Ces initiatives pourraient, à terme, permettre de sécuriser des accords plus stables sur un ou deux ans avec certains diffuseurs, même si leur couverture reste partielle selon les territoires.

Fabien ESVAN ajoute que le modèle privilégié s'inspirerait de celui de la LNH : chaque club constitue un duo de commentateurs qui se connecte à la table, tandis que l'exploitation technique est réalisée à distance, avec un contrôle sur le bon déroulement des rencontres.

Antony TAHAR rappelle que plusieurs représentants de clubs, impliqués dans des groupes de travail la saison passée, disposent de compétences spécifiques en matière de diffusion, de production et de moyens techniques. Ils peuvent faire remonter des situations particulières ou des opportunités locales, notamment autour de l'installation de caméras en lien avec d'autres disciplines sportives, et se tiennent à disposition pour échanger en amont des décisions à venir. Il interroge sur l'opportunité de consulter les clubs avant le lancement ou la finalisation d'un appel d'offres concernant les caméras, rappelant que certains clubs ont déjà engagé des réflexions avec des producteurs, y compris sur des enjeux de production hors live et de contenus. Il soulève également deux points : d'une part, l'impact réglementaire de l'objectif de diffusion à 100 % des matchs de LBE, notamment la question du maintien du tracé unique handball si le cadre n'évolue pas ; d'autre part, le calendrier de retour attendu de beIN Sports sur le championnat, ainsi que la situation et les perspectives de diffusion de la Coupe de France, pour la saison en cours et la suivante.

Cédric POUTHIER répond que la Coupe de France est actuellement exclue de l'agenda du contrat des équipes de France et diffusée en exclusivité sur HandballTV. La LFH mène des discussions opportunes avec différents diffuseurs et renouvelle de gré à gré son partenariat avec beIN Sports

chaque année, typiquement en avril-mai. La question posée est de savoir si un engagement de plus longue durée est souhaité, ou si la reconduction annuelle reste suffisante.

Antony TAHAR s'interroge sur la satisfaction des clubs, joueuses, entraîneurs et de la fédération vis-à-vis de la diffusion actuelle. Si beIN Sports décidait de ne pas poursuivre, la LFH souhaite-elle garantir la diffusion de la LBE sur un diffuseur officiel, au-delà d'HandballTV en OTT ?

Cédric POUTHIER rappelle que la LFH produit les deux matchs premium, tandis que beIN Sports peut ajouter des contenus supplémentaires (post-production, caméras additionnelles, commentateurs) sur l'un d'eux. Le maintien de beIN Sports est jugé stratégique, car le diffuseur génère des audiences importantes et promeut le handball, y compris via les compétitions internationales. L'objectif est de garantir 100 % de diffusion des matchs respectant le cahier des charges, avec au moins un match sur beIN Sports et éventuellement d'autres en co-diffusion sur France TV Régions ou BFM, selon les opportunités. Il ajoute que aucune donnée d'audience féminine n'a été communiquée par beIN Sports à ce jour, comme pour les matchs des équipes de France.

Sophie PALISSE questionne sur HandballTV et ses affluences, ses projections futures et sa rentabilité. Elle souligne l'importance de ces données pour redéfinir la stratégie de la plateforme et rappelle la disponibilité des clubs pour collaborer à cette réflexion.

Fabien ESVAN souligne que la diffusion sur HandballTV progresse sur tous les vecteurs : audiences, nombre de matchs diffusés et qualité du contenu. La Ligue Butagaz Énergie enregistre des audiences encourageantes, proches de celles de la Proligue masculine sur la plupart des matchs. L'augmentation du nombre de matchs diffusés permet d'atteindre de nouveaux bassins de population et de fidéliser le public, en proposant un rendez-vous régulier. Le contenu complémentaire développé par l'équipe LFH permet de raconter des histoires tout au long de l'année et de renforcer l'intérêt des abonnés. La plateforme compte actuellement environ 15 000 abonnés payants, avec une base plus large d'inscrits (120 000). La réflexion sur le prix et la structure des abonnements est en cours, pour maintenir l'attractivité tout en visant la rentabilité à terme.

Sophie PALISSE interroge sur la communication vers un autre public que celui du handball et l'attractivité du produit.

Fabien ESVAN insiste sur le ciblage des licenciés, principaux relais et consommateurs, et sur la simplification du processus d'abonnement. L'objectif est de travailler main dans la main avec les clubs et de renforcer la pédagogie pour faciliter l'accès à la plateforme et améliorer l'expérience utilisateur.

Guillaume MARQUES revient sur l'exemple de Brest, qui, malgré l'absence d'autorisation officielle, avait mis en place un dispositif de contenus jugé efficace selon leurs retours. Il souligne la richesse des formats proposés (avant-match, mi-temps, interviews, compositions d'équipes) notamment via leur chaîne YouTube, et s'interroge sur la possibilité pour les clubs de développer des dispositifs similaires. Il évoque la nécessité de travailler en amont sur ces contenus, d'identifier des commentateurs et de mieux structurer la communication, estimant qu'un tel accompagnement permettrait d'améliorer significativement la qualité du « produit » proposé.

Gaëlle GUESDON confirme que c'est précisément l'ambition poursuivie. Elle explique qu'un travail est déjà engagé avec les clubs diffuseurs afin d'échanger et de co-construire des contenus d'avant-match et de mi-temps, en s'adaptant au degré d'implication et aux besoins de chacun. Elle précise

que les équipes d'HANDBALLTV, en lien avec la LFH, sont à l'écoute pour accompagner les clubs dans la mise en place de ces éléments, dans le respect du cahier des charges de diffusion. Cela peut inclure les compositions d'équipes, des statistiques spécifiques ou encore des contenus de mi-temps, qu'ils soient fournis par la LFH ou produits directement par les clubs. Elle souligne enfin que plusieurs clubs proposent déjà des initiatives abouties en ce sens, et que ces dispositifs sont d'ores et déjà envisageables, notamment dans le cadre des autoproductions.

5) MISE EN PLACE DE MECANISMES INCITATIFS GRACE A UN LABEL OU UNE LICENCE CLUB AVEC INTEGRATION DANS LE SERVICE AUX CLUBS D'ACTIONS COLLECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET/OU DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES ADMINISTRATIVES

Antony TAHAR propose d'ouvrir le débat en replaçant les échanges dans un cadre plus large, celui des nombreuses réflexions actuellement menées autour du sport professionnel féminin. Ces discussions se tiennent à différents niveaux : au sein de la commission du sport professionnel du CNOSF, des organisations représentatives des clubs professionnels, des fédérations, mais aussi des entraîneurs et des joueuses, propres à chaque discipline. Il rappelle également les temps d'échange récents organisés par Nodjalem MYARO et Philippe BANA, à destination des clubs et des joueuses, à un moment charnière pour la Ligue Féminine de Handball et, plus globalement, pour le sport professionnel féminin. Ces échanges avaient notamment pour objectif d'identifier les outils pertinents permettant de créer de la valeur, tant économique que sociale, au bénéfice du produit LFH. Plusieurs thématiques reviennent de manière systématique et dans la feuille de route de la LFH, trois sujets transversaux apparaissent comme centraux : la médiatisation du produit LFH, la mise en place de mécanismes incitatifs, tels qu'une labellisation et/ou une licence club, et, plus largement, assurer l'exigence liée à la participation à un championnat professionnel.

Il souligne que les disciplines professionnelles masculines se sont déjà inscrites dans ce type de cadre, qui permet à la fois de fixer des exigences claires pour les clubs engagés et de structurer un accompagnement en matière de services, notamment pour le développement des compétences administratives. L'enjeu serait donc d'engager, avec le Comité de Direction, un travail dans les mois à venir visant à acter la mise en place de mécanismes incitatifs autour d'une labellisation et/ou d'une licence club.

Il s'agit alors de déterminer dans quel cadre et avec quels outils l'ensemble des acteurs pourrait s'inscrire, mais aussi d'identifier les dotations financières que la LFH serait en mesure de mobiliser, à partir de son budget actuel ou de ressources futures. Un tel dispositif inciterait les clubs à investir davantage dans des domaines clés, gestion financière, exploitation commerciale des infrastructures, expérience spectateur, communication et marketing, contribuant ainsi à la création de valeur pour la LFH et, en aval, pour les équipes fédérales en matière de commercialisation. Ces investissements pourraient être reconnus et valorisés en retour.

Il conclut en soulignant que la question de la labellisation avait déjà été évoquée lors des échanges avec les présidents de clubs fin novembre, et que l'ensemble des réflexions converge vers un même enjeu : la création de valeur économique et sociale. Mettre à disposition de la LFH un outil de labellisation, encore inexistant dans le handball féminin, constituerait avant tout un changement d'état d'esprit. Avant même de parler de montants ou de marges financières, il s'agirait de poser un cadre nouveau et structurant, inédit dans le secteur, la question des services aux clubs pouvant être approfondie dans un second temps.

Nodjialem MYARO confirme le constat partagé. Elle rappelle que le sujet avait déjà été abordé lors des échanges avec les présidents de clubs, avec la volonté de ne pas se limiter à une approche uniquement fondée sur les sanctions ou les amendes, mais d'intégrer également des logiques de valorisation des projets et d'incitation. La question porte désormais moins sur le principe que sur le processus : comment concrètement se mettre autour de la table pour faire avancer ce chantier. Selon elle, ce sujet n'a pas nécessairement vocation à être porté par le conseil stratégique, mais compte tenu des thématiques concernées, notamment la médiatisation, les liens avec les règlements et les exigences professionnelles, elle propose la constitution d'un groupe de travail dédié, capable de s'emparer du sujet de manière opérationnelle. L'objectif est clair : entrer dans un processus d'action concret.

Sophie PALISSE complète cette approche en soulignant l'intérêt de s'appuyer sur l'expérience d'autres ligues sportives ayant déjà mis en place des dispositifs de labellisation. Sans chercher à reproduire des modèles existants à l'identique, elle propose de s'en inspirer et de partager des éléments issus de ces échanges, afin d'éviter de partir d'une page blanche et de disposer d'exemples concrets pour nourrir la réflexion.

Nodjialem MYARO précise ensuite qu'il n'y a aucune difficulté à ce que les premières propositions émanent des clubs. Ceux-ci pourraient formuler des orientations et des bases de travail concrètes, à partir desquelles la LFH viendrait poser un cadre et définir une coloration propre au projet. Elle invite ainsi Antony TAHAR à se rapprocher de Romane FRECON-DEMOUGE pour coordonner la démarche, identifier les personnes à associer aux travaux et solliciter le CoDir. Elle insiste sur l'importance d'engager enfin ce chantier, rappelant que la labellisation est un sujet évoqué depuis de nombreuses années sans véritable concrétisation.

Antony TAHAR revient alors sur les freins historiques, notamment d'ordre économique, qui ont pu ralentir la mise en place d'un tel dispositif. Il estime néanmoins que l'outil fait aujourd'hui pleinement sens au sein de la branche. Dès lors que les acteurs se réunissent pour identifier les facteurs de réussite des championnats professionnels existants, il apparaît que de nombreuses ligues, qu'elles soient autonomes ou gérées par des fédérations, ont déjà intégré des mécanismes de labellisation ou de licence club, précisément parce qu'ils créent de la valeur. Ces dispositifs permettent également de redonner du sens aux exigences réglementaires, notamment en matière de marketing, et constituent un levier essentiel pour renforcer l'attractivité et la commercialisation du produit LFH.

Il reconnaît que cette démarche conduira nécessairement à des discussions sur le financement de l'outil, mais souligne qu'il ne s'agit pas de rattraper en quelques mois ce qui n'a pas été construit en dix-sept ans d'histoire. L'enjeu est avant tout de recréer de la valeur ajoutée autour du produit LFH et d'entraîner l'ensemble des clubs, en D1 comme en D2, dans des mécanismes incitatifs favorisant la professionnalisation. Pour l'UCPHF, la labellisation est un levier essentiel pour redonner du sens à l'exigence inhérente à la participation à un championnat professionnel, à condition qu'elle s'accompagne de contreparties claires et motivantes. Il élargit ensuite la réflexion à la question du service aux clubs, qu'il considère comme un autre pilier fondamental de la feuille de route de la LFH. Il souligne la nécessité d'accompagner non seulement les clubs aspirant à rejoindre le secteur professionnel, mais aussi ceux déjà engagés, en développant les compétences des équipes administratives et des dirigeants bénévoles. Cela concerne notamment la gestion financière (le pilotage budgétaire et comptabilité) mais aussi le développement d'une culture commerciale et business, tant à destination du grand public que des entreprises. Il constate que les actions collectives menées ces dernières années en direction des administratifs de clubs ont été limitées, en dehors de quelques dispositifs spécifiques, et plaide pour une structuration plus ambitieuse de

l'accompagnement, à travers des séminaires et des webinaires intégrés à la feuille de route de la LFH.

Nodjialem MYARO confirme l'intérêt de ces deux axes, labellisation et services aux clubs, et rappelle que des actions existent déjà, notamment via des séminaires mis en place par la LFH. Elle souligne cependant la nécessité de mieux coordonner ces initiatives et d'identifier les thématiques prioritaires. Elle invite ainsi l'UCPHF à proposer une liste de sujets jugés essentiels pour le développement des compétences des salariés de clubs, afin que la LFH puisse y répondre de manière structurée. De la même manière, elle encourage l'UCPHF à s'emparer pleinement du sujet de la labellisation, à en proposer les axes et à en être l'un des garants, dans une logique progressive, réaliste et structurante.

Michaël BOUTINES prend la parole en précisant qu'il n'intervient pas sur ce sujet en tant que président de la Commission nationale d'arbitrage. Les échanges autour de l'action collective, de la labellisation et de la montée en compétences l'amènent toutefois à réagir immédiatement, en particulier sur le sujet de la formation professionnelle des acteurs. Il rappelle que cette question avait déjà été évoquée lors d'un précédent conseil d'administration, notamment à Pau, à l'occasion de discussions portant sur l'accompagnement des clubs face à certaines évolutions du cadre réglementaire. À ce moment-là, Jean-Marie BRINON avait d'ailleurs insisté sur la nécessité d'une organisation commune et collective pour répondre à ces enjeux. Il explique qu'un premier travail a déjà été engagé sur l'accompagnement des clubs et la formation des dirigeants, à travers un parcours actuellement en phase de test. Celui-ci s'adresse pour l'instant davantage au secteur amateur qu'au secteur professionnel, mais il estime pertinent de s'appuyer sur cette dynamique existante. Il y voit une opportunité de mobiliser, dans la logique évoquée par Antony TAHAR, les dispositifs de formation professionnelle à destination des salariés des structures, afin de compléter et renforcer le dispositif d'accompagnement envisagé. Il reconnaît l'existence de contraintes, notamment budgétaires, liées aux mécanismes classiques de financement de la formation via les opérateurs de compétences néanmoins, il considère que ces leviers peuvent être rapidement mobilisés et constituer une réponse concrète et opérationnelle aux enjeux actuels de structuration et de professionnalisation que la LFH souhaite accélérer.

Il indique que, si besoin, un relais interne peut être assuré avec les équipes de l'Institut fédéral de formation et d'emploi, qui se tiennent disponibles pour accompagner la mise en œuvre de ces actions.

6) POINT SUR LE SITE LFH A COMPTER DE LA SAISON 2026-2027

Gaëlle GUESDON présente une analyse des retours recueillis auprès des différents publics sur le site (clubs, supporters et statisticiens). Ces retours ont été largement étudiés et intégrés à la réflexion en cours. L'enjeu est désormais d'identifier les priorités et les chantiers à mener en premier, afin d'optimiser les outils existants. L'objectif affiché depuis le départ reste inchangé : disposer d'un outil facilitant les échanges et la collaboration entre la LFH et les clubs, et permettant d'avancer plus efficacement ensemble dans une logique d'amélioration continue.

Thierry WEIZMAN s'interroge sur le trafic du site et demande s'il est possible d'avoir une visibilité sur les audiences mais également d'une vision sur les vingt-quatre derniers mois, afin d'en analyser l'évolution.

Gaëlle GUESDON propose de présenter les données complète au prochain CoDir mais ajoute que les problématiques liées au site ne sont pas dues au trafic.

Thierry Weizman évoque alors une difficulté rencontrée lors du match Strasbourg-Metz, où les statistiques n'étaient pas accessibles, ce qui a nui à son expérience de suivi.

Gaëlle GUESDON apporte une précision technique : le dysfonctionnement ne provenait pas du site en lui-même, mais d'un problème de connexion internet dans la salle de Strasbourg, ayant entraîné une rupture dans l'envoi des statistiques. Le logiciel, bien connecté avant la rencontre, s'est déconnecté en cours 1^{ère} mi-temps, empêchant ainsi la transmission des données vers le site et vers Handvision.

Nodjialem MYARO insiste sur le fait que la LFH ne néglige pas ce dossier, qui touche directement à l'image professionnelle que la Ligue souhaite projeter.

7) INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

Michaël BOUTINES souhaite apporter un point d'information sur les travaux au sein de la CNA. Il rappelle avoir déjà échangé avec Nodjialem MYARO et rencontré Sophie PALISSE et Antony TAHAR dans le cadre de l'avancée de ses travaux. Il souhaite faire évoluer les modes de fonctionnement et revisiter la déclinaison du projet fédéral en matière d'arbitrage, en lien avec l'ensemble des acteurs du secteur professionnel. Les échanges doivent également être coordonnés avec les joueurs et les entraîneurs. L'objectif de ces rencontres est à la fois de dresser un bilan du fonctionnement actuel, de se projeter sur la saison prochaine, de présenter les travaux engagés, la nouvelle approche adoptée et les priorités définies. Il s'agit également de recueillir les retours et les ressentis des différents acteurs afin de redonner de la cohérence au dispositif et de renforcer l'implication des membres de la commission, des professionnels, des équipes et des arbitres évoluant dans le secteur professionnel. À ce titre, il rappelle que ces arbitres ont été réunis récemment. Il souligne qu'en moins de trois mois, un travail significatif de reprise, de réorganisation et de remobilisation a déjà été engagé avec plusieurs acteurs internes. L'ambition est désormais d'aller plus loin, en capitalisant sur les travaux précédemment menés, tout en renforçant les échanges directs et la logique de co-construction. Cela passera par la mise en place de groupes de travail structurés, planifiés et inscrits dans la durée, afin d'éviter une approche ponctuelle ou opportuniste.

Il conclut en insistant sur la nécessité de poser une gouvernance claire et spécifique pour le secteur professionnel. Ces travaux étant désormais engagés, ils pourront s'inscrire pleinement dans le cadre de cette instance, afin de poursuivre et approfondir la démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs du sport professionnel.

Nodjialem MYARO clôt la séance de ce Comité de direction à 13h36.